

Les grandes orientations du prochain plan autisme

Source : <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/les-orientations-du-plan-autisme-2013-2015>

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale a présenté le 3 avril 2012 les orientations du nouveau plan autisme 2013-2015 demandé par le Premier ministre le 9 février dernier, à l'occasion du lancement de la grande cause nationale 2012.

Le gouvernement entend ainsi prolonger la dynamique enclenchée par le plan « Autisme » (2008-2010) dont l'évaluation réalisée par Valérie Létard a montré qu'il avait constitué une avancée majeure et permis d'obtenir des résultats concrets :

- ***L'élaboration par la Haute autorité de santé (HAS) et l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) d'un corpus commun de connaissances et de recommandations de bonnes pratiques permet d'améliorer les connaissances sur ce handicap et d'éclairer les professionnels sur les pratiques adaptées ;***
- ***Les Centres de ressources autisme créés en 2005 ont vu leurs moyens renforcés (+ 2 M€) ainsi que les équipes hospitalières de diagnostic (+ 5,6 M€ au total sur la durée du plan) ;***
- ***Le plan a permis de renforcer l'offre de places en établissements et services médico-sociaux. : plus de 170 M€ ont été affectés à la création de 4 100 places supplémentaires dédiées, soit 2 100 places pour enfants et 2 000 places pour adultes. Afin de soutenir l'expérimentation de nouvelles formules de prise en charge, 28 structures expérimentales ont par ailleurs été autorisées, représentant 417 places et un financement supplémentaire de 22,4 M€ ; A la fin 2011, les objectifs d'autorisation de places sur le secteur de l'enfance étaient atteints. Sur le champ des adultes, le nombre de places autorisées a progressé de 25 % entre 2010 et 2011) pour atteindre 70 % de l'objectif du programme, soit 1 308 places autorisées.***
- ***La scolarisation des enfants progresse : 25 000 enfants autistes sont scolarisés, avec ou sans accompagnement médico-social et l'augmentation de la scolarisation en classe ordinaire a été significative (+ 50 % sur 2 ans dans certaines académies).***

A travers l'élaboration d'un nouveau plan autisme 2013-2015, qui sera publié au dernier trimestre 2012, le gouvernement poursuit l'ambition de garantir la participation sociale et la citoyenneté des personnes avec autisme, en s'assurant notamment de la pleine application des principes et dispositions de la loi du 11 février 2005 qui reconnaît à toutes les personnes handicapées le droit à un véritable projet de vie.

L'élaboration du plan sera conduite sous l'égide du secrétaire général du comité interministériel du handicap, dans le cadre d'une concertation régulière avec l'ensemble des parties prenantes représentées au Comité national de l'autisme installé par Roselyne Bachelot-Narquin le 14 mars, qui en assurera ensuite le suivi.

Les travaux permettront de préciser d'ici la fin de l'année les objectifs et dispositions permettant de mettre en œuvre les orientations suivantes :

- ***Intensifier la recherche sur l'autisme, en biologie et santé mais aussi en sciences humaines et sociales pour faire progresser l'état des connaissances dans une approche multidisciplinaire et coordonnée. En particulier, il sera étudié avec***

l'Agence nationale de la recherche le meilleur moyen de soutenir la recherche fondamentale sur l'autisme dans un cadre pluridisciplinaire et avec le Programme Hospitalier de Recherche Clinique (PHRC) pour soutenir la recherche clinique.

D'ores et déjà, le Gouvernement demande à la HAS et à l'ANESM de mettre en place une veille permettant d'actualiser régulièrement le socle des connaissances et les recommandations de bonnes pratiques.

Au moment où est discutée en Europe la feuille de route de la recherche communautaire pour les prochaines années (« Horizon 2020 »), la France demandera que la recherche sur les troubles autistiques et apparentés soit placée dans les priorités européennes.

- ***Améliorer le diagnostic et l'accompagnement global afin de proposer de véritables parcours de vie et d'inclusion sociale. Afin de permettre une prise en charge la plus précoce possible, le plan proposera des mesures pour accélérer l'accès au diagnostic, en confortant le rôle pivot des Centres ressources autisme.***

Des mesures permettront de conforter la scolarisation, en veillant lorsque cela est nécessaire, à proposer des prises en charge pédagogique, éducative et thérapeutique.

L'offre de soin et d'accompagnement devra par ailleurs évoluer pour se conformer aux recommandations de la HAS et de l'ANESM et permettre la pleine participation sociale et la citoyenneté des personnes autistes. Dans ce cadre, une réflexion devra être menée sur les personnes autistes hospitalisées au long cours de façon inadéquate, en particulier les adultes, afin de proposer des transitions et prises en charges adaptées. Le plan s'attachera à déterminer les modalités d'accompagnement de l'évaluation des pratiques par les structures de leurs évolutions. Il veillera à favoriser le déploiement des organisations, formations et partenariats nécessaires. Il portera de nouveaux objectifs de développement de réponses. Dans ce contexte, les adaptations et redéploiements seront favorisés. Dès à présent, le Gouvernement s'engage à la création d'une première tranche de 1000 places supplémentaires en 2012 et 2013, en plus des 4100 places créées au titre du plan 2008-2010.

Une attention particulière devra être portée sur les besoins des aidants et la défense des droits des personnes autistes. D'ores et déjà, le défenseur des droits sera représenté au comité national de l'autisme.

- ***Renforcer la formation, l'information et à la sensibilisation sur l'autisme***
Les travaux de la HAS et l'ANESM ont amené à des référentiels et recommandations de bonnes pratiques. L'étape à franchir est celle de l'appropriation de cette approche nouvelle et des modalités de prise en charge recommandées par l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes autistes et avec TED :
 - Déployer des programmes de formation pour l'ensemble des professionnels (médicaux, sociaux et médico-sociaux, éducation nationale) et favoriser l'accès des aidants et des familles à des formations adaptées ;
 - Travailler avec les universités et les organismes de formation pour identifier les meilleurs vecteurs de diffusion de ce socle de connaissance et les besoins de formations.

Afin de faire tomber les préjugés et les stéréotypes sur l'autisme et ainsi favoriser la pleine participation sociale des personnes autistes, une attention particulière sera portée à l'amélioration de la connaissance du grand public sur l'autisme, dans le cadre et en prolongement de la grande cause nationale.